

# Libourne plage

Libourne plage, c'est chaque été 2 mois d'évasion, d'activités sportives et d'animations pour les petits et les grands.

## Aqua Fun

Ouverture du 22 juin au 31 août 2024 du parc Aqua Fun, structure sur l'eau, terrestre et snack sur la plage des Dagueys.

Venez profiter de ces installations 7 jours sur 7

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter Aqua Fun au 06 19 08 22 62

### Petit creux

Au-delà des **aires de pique-nique**, vous retrouverez différentes formules de restaurations simples et rapides :

#### " Aqua Fun "

*Situé autour du lac "Snack"*

#### « Le restaurant du Lac »

*Situé en face du lac*

Tel : 05 57 25 00 56

#### « Buffalo Grill »

*Situé à proximité*

Tel : 05 57 51 83 16

## La baignade surveillée : du samedi 21 juin au dimanche 31 août 2025 (de 13h à 19h)

Pour rappel, en dehors de ces jours et horaires, la baignade est non surveillée sur la plage des Dagueys et nous vous rappelons que la baignade n'est pas autorisée sur le reste du lac.

# Faire rimer baignade et sécurité

La ville de Libourne met tout en oeuvre pour garantir votre sécurité en établissant des contrôles réguliers, mais aussi des règles fondamentales à respecter.

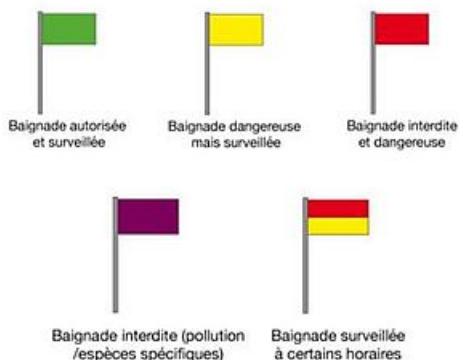


**La plage des Dagueys se prépare à vous accueillir cet été en toute sécurité !**

Une **équipe de sauveteurs**, composée d'un chef de poste, de son adjoint et de 6 équipiers tous diplômés, assure la surveillance de la plage tous les jours de 13h à 19h, du 21 juin au 31 août 2025.

Ils disposent d'un poste de secours équipé de tous les moyens de secourisme et de communication réglementaires et d'une embarcation de prévention et de sauvetage. Les nageurs doivent se conformer à leurs instructions et leur signaler toute anomalie.

En cas d'accident, faites immédiatement appel aux sauveteurs présents sur place ou aux services de secours (**18** : Pompier, **15** : Samu).



## Zone de baignade et drapeaux :

La baignade des Dagueys est strictement **réglementée** et autorisée dans la zone spécifiquement prévue à cet effet et aux heures de surveillance. La zone de baignade autorisée est matérialisée par des bouées et des drapeaux rouges et jaunes. Elle mesure 110 mètres de long sur 25 de large, avec une profondeur maximale de 2 mètres. Un petit bain, implanté au sein de la baignade, est réservé aux enfants de moins de 10 ans qui peuvent s'y baigner sous la surveillance de leurs parents et d'un sauveteur.

Une flamme verte, jaune ou rouge indique le **degré de risque de la baignade**. **Une flamme violette indique une pollution ou la présence d'espèces aquatiques dangereuses, rendant la baignade interdite.**

S'il n'y a **aucune flamme**: **la plage n'est pas surveillée, la baignade est interdite** même dans la zone des bouées.

La zone est **strictement réservée aux baigneurs** : nul ne peut exercer une activité nautique sur la zone de baignade.

L'accès est interdit aux bateaux, pédalos, canots, planches à voiles...

## Consignes de sécurité :



Par **arrêté du Maire de Libourne** portant sur le règlement de la baignade aménagée des Dagueys :

- Les bouées, jouets gonflables et les ceintures de natation sont autorisés pour la baignade.

En revanche, par sécurité, **il est interdit** :

- de pratiquer l'apnée ou la plongée subaquatique compte-tenu du caractère lacustre du plan d'eau ;
- d'accéder à la baignade dans une tenue de ville et différente de celles mentionnées à l'article 2, qui stipule que seules sont autorisées les tenues respectant des exigences de décence et d'hygiène et en adéquation avec la sécurité des conditions de baignade ;
- de jeter tout objet, de pousser ou de jeter à l'eau toute personne se trouvant à proximité de la zone de baignade ;
- de jeter du sable ou toute matière extraite du sol ;
- de se savonner dans la zone de baignade ;
- de rincer son linge (maillots, serviettes...) dans la zone de baignade ;
- de se baigner ou de plonger à partir des pontons et des murets parallèles et perpendiculaires à la plage ;
- de manière générale, d'avoir un comportement dangereux pour les autres baigneurs ou pouvant troubler l'ordre public ;
- d'introduire des chiens sur la plage et dans la zone de baignade ;
- d'y consommer de l'alcool ;
- de jouer aux jeux de ballons sauf sur la partie en sable, dans l'eau et sur le terrain de beach volley ;
- de pêcher sur le site de la plage.



Pour réserver votre baignade il est obligatoire de remplir le formulaire ci-dessous et de l'envoyer à la Direction des sports par courriel : [sports@libourne.fr](mailto:sports@libourne.fr) (tél : 05 57 55 33 47)

HOTEL DE VILLE

42 place Abbat

33

Libourne

Libourne

HC

8h30 > 12h30

13h15 > 17h

